



DÉCISION

CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR L'ORGANISATION DE LA REMISE DES PRIX DU CONCOURS D'ECRITURE "RACONTE-MOI UNE HISTOIRE 2025-2026" A LA MEDIATHEQUE DE L'ODYSEE AVEC L'AUTRICE ISABELLE BLOCHET

1.4 - Autres contrats

CLD/DM/IG/CB/FP
N°2026-166

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2026100-0001 en date du 10 avril 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2122-3,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n°2013- 907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et notamment son article 7,

Vu la délibération n° CC2026-059 du conseil communautaire en date du 13 avril 2026 portant élection du Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu le procès-verbal d'élection du Président,

Vu la délibération n° CC2026-065 du conseil communautaire en date du 13 avril 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

Vu l'arrêté n°2026/0258RH portant délégation de signature à Madame Floriane PAUL, Directrice de la Médiathèque, pour prendre toute décision concernant la passation, la conclusion, l'exécution et la réalisation des marchés publics dont le montant de la procédure de passation prise individuellement est inférieur à 3 000€ HT et leurs avenants,

Vu le projet de contrat d'engagement pour l'organisation de la remise des prix du concours d'écriture "Raconte-moi une histoire 2025-2026" à la Médiathèque de l'Odysée avec l'autrice Isabelle BLOCHET,

Considérant que la Médiathèque de l'Odysée organise la remise des prix aux lauréats du concours d'écriture "Raconte-moi une histoire 2025-2026" le samedi 13 juin 2026,

Considérant que dans le cadre de cet événement, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux souhaite bénéficier de l'intervention de l'autrice Isabelle BLOCHET qui sera chargée de la remise des prix,

Considérant que l'autrice Isabelle BLOCHET sera présente le samedi 13 juin 2026, de 10h30 à 15h00,

Considérant que cette intervention présente un caractère artistique unique relevant du savoir-faire propre de l'artiste, ne pouvant être assurée que par celle-ci, au sens de l'article R2122-3 du Code de la commande publique, permettant la passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, s'engage à verser à l'autrice, en contrepartie de son intervention et sur présentation d'une facture, le paiement de ses revenus artistiques dont le montant s'élève à 310€ HT (TVA non applicable, article 293 B du CGI), selon les tarifs 2026 de la Charte des auteurs,

Considérant qu'il convient de régler les modalités d'organisation de cette intervention par contrat,

D É C I D E

ARTICLE 1 : DE CONCLURE un contrat pour l'intervention de l'autrice Isabelle BLOCHET pour la remise des prix aux lauréats du concours d'écriture "Raconte-moi une histoire 2025-2026" à la Médiathèque de l'Odyssée, le samedi 13 juin 2026, de 10h30 à 15h, pour un montant de 310 € nets et selon les modalités détaillées par le contrat.

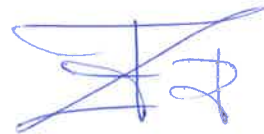
ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à l'autrice Isabelle BLOCHET.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 4/06/2026

Le Président, et par délégation,
la Directrice de la Médiathèque,



Floriane PAUL

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le :